

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles

Session janvier 2017

Rapport de jury.

1. Organisation de l'épreuve :

Référence : Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des examens professionnalisés réservés pour l'accès au corps des professeurs des écoles.

« L'épreuve consiste en un entretien avec un jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une expérience professionnelle concrète... »

L'entretien comporte deux parties dont chacune compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

1. Présentation par le candidat de son dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle), d'une durée maximale de 10 minutes, suivie d'un échange avec le jury, d'une durée de 20 minutes.
2. Présentation d'un exposé par le candidat, d'une durée maximale de 10 minutes, suivie d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes. **L'exposé est établi à partir d'une question pédagogique** préparée en amont (une préparation de 30 minutes est accordée).

2. Analyses et commentaires portant sur la première partie de l'épreuve :

Pour ce qui concerne la gestion par les candidats de leurs exposés liminaires, les commissions ont observé, chez plusieurs candidats, des difficultés d'expression orale, une mauvaise gestion du temps et une prise en compte inégale des deux parties du RAEP (évocation du parcours professionnel et présentation d'une séquence d'apprentissage) pouvant aller jusqu'à l'occultation complète de l'une des deux. Il apparaît en outre que de nombreux candidats n'ont pas su proposer une réelle analyse des différentes étapes de leur cheminement professionnel, une présentation chronologique ne constituant peut-être pas toujours le meilleur biais pour mettre en relief les compétences acquises. Le jury a également noté qu'il était rare que les candidats fassent référence à des expériences développées en dehors du cadre dans lequel ils ont exercé leurs suppléances. Certains d'entre eux se révèlent prisonniers d'un seul contexte d'exercice. Quelques candidats ont appris leur dossier « par cœur » et figent ainsi la communication : l'analyse en devient succincte. Certains ont choisi de relater, sans pouvoir ensuite s'en extraire, une expérience trop ponctuelle ne mettant pas en valeur la richesse de leur parcours.

A contrario, quelques candidats ont cherché à mettre en perspective leurs parcours et leurs acquis professionnels, en les resituant notamment par rapport au référentiel de compétences pour les professeurs des écoles. Ils ont également fait preuve de lucidité et de sincérité dans l'analyse du parcours en relatant avec authenticité une expérience vécue. De telles initiatives ont apporté une indéniable valeur ajoutée aux prestations.

Lors de la présentation par les candidats des séquences d'apprentissage, le jury a constaté, de manière assez récurrente, une difficulté à dépasser une simple description et un recours trop fréquent à la paraphrase. Ceci a rendu impossible le recul critique nécessaire pour faire évoluer les propositions pédagogiques contenues dans le dossier. De plus, certains candidats ont montré une incapacité à se détacher de l'expérience relatée dans le dossier et à transférer certains éléments pertinents dans d'autres niveaux d'enseignement, domaines ou disciplines.

Enfin, le jury a souligné la persistance de certaines lacunes concernant la connaissance globale du système éducatif et de son fonctionnement (Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, nouveaux programmes, conception du projet d'école...). Certains candidats ont montré une méconnaissance des cycles et niveaux dans lesquels ils ont peu enseigné ou n'enseignent pas actuellement.

Les candidats ayant fourni les prestations les plus appréciées ont su faire preuve d'une capacité à analyser leurs pratiques professionnelles au regard des grandes problématiques qui sous-tendent la réflexion pédagogique actuelle (incluant des considérations relatives à la place de l'évaluation ou au traitement de la difficulté scolaire).

Conseils pour la première partie de l'épreuve :

La présentation par le candidat du dossier RAEP peut faire l'objet d'une préparation en amont de l'épreuve incluant des répétitions à titre d'entraînement. S'il n'est pas question de rédiger une trame pour la conduite de l'exposé en dehors du temps accordé pour la préparation de l'épreuve (30 minutes), il peut être souhaitable d'expérimenter préalablement une présentation orale du dossier pour maîtriser la communication avec les membres de la commission (posture, regard, écoute...), pour apprendre à gérer le temps (dix minutes), à mobiliser un registre de langue clair et soutenu, à faire preuve de précision, de dynamisme et de conviction dans ses propos.

Il paraît important d'apprendre à organiser l'exposé en évitant le recours à la paraphrase : trouver un bon équilibre entre l'évocation du parcours et la présentation de la séquence ; identifier les éléments sur lesquels il importe de porter une focale particulière pour ce qui concerne le parcours ; bien mettre en exergue les éléments significatifs pour ce qui concerne la séquence. Beaucoup de prestations de qualité sont liées à des séances menées récemment, référées au programme et au cadre réglementaire en vigueur.

Les candidats n'hésiteront pas à mettre en perspective leur pratique professionnelle avec le référentiel de compétences pour les professeurs des écoles. Ils pourront utilement justifier le choix de la séquence décrite en la situant par rapport à des problématiques pédagogiques : montrer que l'on dispose de connaissances didactiques précises pour ce qui concerne les questions sous-jacentes ; être capable d'évoquer quelques-unes des orientations de la recherche en didactique sur la question. Si l'on s'appuie sur des références théoriques (par exemple pédagogie Freinet), il faut être en capacité de montrer au jury que l'on dispose de connaissances sur le sujet.

S'agissant de l'analyse de la séquence proposée en classe, il importe de dépasser l'expression d'une satisfaction personnelle ou la référence au plaisir des élèves évoqués collectivement (l'analyse pourra intégrer une description des difficultés rencontrées et une présentation des moyens identifiés pour les dépasser, une réflexion sur les postures professionnelles, une réflexion relative à la mesure

des progrès réalisés par les élèves, une analyse portant sur le traitement de la diversité des performances à l'interne de la classe...). A cet effet, il importe de choisir soigneusement les annexes qui aideront à valoriser l'analyse (par exemple productions d'élèves révélatrices)

3. Analyses et commentaires portant sur la seconde partie de l'épreuve :

Bien que de nombreux candidats se soient attachés à problématiser l'exposé, Le jury a constaté une difficulté chez plusieurs d'entre eux à intégrer la question posée à une problématique, soulignant un manque de compréhension ou un déficit, voire une absence d'analyse des termes de la question. Ont ainsi été produits des exposés très courts (moins de cinq minutes) peu construits et manquant de densité.

Des candidats ont manifesté des difficultés à construire un propos structuré, faisant appel à un langage pédagogique adapté. D'autres candidats n'ont pas su se détacher de notes sans doute trop détaillées et ont lu leur exposé, sans recherche de communication avec les membres de la commission, ou ont simplement donné une définition vague des concepts.

Certains candidats n'ont pas compris que les questions du jury ont aussi pour visée de les aider à structurer et à expliciter leur réflexion pédagogique, en la référant à des exemples précis. Les commissions ont pris note de difficultés à se décentrer, à prendre de la distance et à analyser les questions posées pour faire évoluer des représentations professionnelles encore insuffisamment établies.

Plusieurs commissions ont souligné un manque de références didactiques pour ce qui concerne la séquence présentée dans le dossier et un niveau de réflexion parfois un peu figé. Il est capital que les candidats puissent montrer de quelle façon ils alimentent leur réflexion professionnelle. L'évocation par les candidats des lectures ou des recherches personnelles qu'ils ont menées constitue un gage de leur capacité à interroger leurs propres pratiques.

Conseils pour la seconde partie de l'épreuve :

En amont de l'épreuve, il est conseillé aux candidats de s'entraîner à analyser des questions, à en extraire les problématiques, à esquisser des réponses.

Les candidats doivent apprendre à construire et annoncer un plan clair, structuré et cohérent. L'introduction de l'exposé doit faire l'objet d'une attention particulière : il importe que les candidats s'attachent à définir tous les termes de la question qui leur est présentée, afin d'en prendre en compte la globalité.

Lors de l'épreuve, il apparaît capital que les candidats établissent un lien entre les questions posées par le jury et leurs propres expériences professionnelles. Les réponses doivent être illustrées, dans un souci d'approche concrète du métier, par des exemples très précis issus du quotidien de la classe. Certains bons candidats ont su montrer leur plaisir d'enseigner, communiquer leur dynamisme et manifester leur souhait d'apporter leur concours à une équipe.

La prise en compte des questions posées par le jury lors de l'entretien implique une certaine capacité à prendre de la distance par rapport à son expérience ou sa conception du métier. Il est hasardeux de rester arc-bouté sur des représentations figées voire erronées, en particulier lorsque l'expérience est

réduite à un niveau ou un type d'enseignement. A cet égard, les candidats exerçant dans des conditions particulières doivent être à même d'appréhender la diversité des terrains d'exercice auxquels ils peuvent être confrontés et manifester ainsi leurs capacités d'adaptation. Afin de bénéficier d'une bonne assise didactique et théorique, il leur est vivement conseillé de se documenter afin de mieux se préparer à l'entretien, en consultant notamment les textes officiels en vigueur et la littérature professionnelle.

Il est enfin recommandé aux candidats d'analyser les difficultés rencontrées par les élèves auxquels ils font référence dans le dossier et d'engager des réflexions visant à structurer les réponses pédagogiques qu'il est possible de leur apporter, dans leur diversité (y compris a posteriori des mises en œuvre décrites dans le dossier).

4. Autres éléments d'analyses ou de commentaires :

Pendant l'épreuve, le jury évalue la capacité des candidats à entrer en communication active. Dans ce registre, des performances ont pu être altérées par un débit trop rapide, une conduite discursive ou une qualité de l'énonciation trop approximative, voire de très mauvaise qualité. Parfois, le dossier lui-même, non paginé, non relu, comportant des erreurs grammaticales, offrait une base trop fragile pour la construction d'un exposé efficace.

Des commissions ont relevé d'autres formes de maladresses en termes de communication : positionnement inadapté face aux membres du jury, désinvolture, agressivité, pleurs, refus de répondre à des questions...